

**SEDIF**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

**ARRETE N° A2025-19-SEDIF**

Délégation de fonction et de signature en faveur de Grégoire DE LASTEYRIE, Vice-président, en l'absence des vice-présidents empêchés pour la période du mercredi 5 juillet 2025 au jeudi 31 juillet 2025 inclus

Le Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment, en sa partie législative, les articles L. 5211-9 et L. 5211-9-1,

Vu la délibération n° C2025-02 du Comité du 19 juin 2025 donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

ARRETE

Article 1 en l'absence des vice-présidents empêchés désignés ci-après, leur délégation de fonction et de signature est dévolue à Grégoire DE LASTEYRIE pour la période du mercredi 5 juillet 2025 au jeudi 31 juillet 2025 inclus :

N° arrêtés	Nom du vice-président	Délégation	Période d'empêchement
N° 2020-40 du 5 octobre 2020	M. BAGUET	Politique tarifaire et dispositif Eau Solidaire	du mercredi 5 juillet 2025 au jeudi 31 juillet 2025 inclus
N°2021-34 du 5 juillet 2021	Mme FRANCKET	Politique de formation des élus et de certification	
N° 2020-45 du 5 octobre 2020	M. PANETTA	Innovation technique, de la télérelève et des Smart Grids	
N° 2020-43 du 5 octobre 2020	M. POUX	Nouvelles technologies	
N° 2024-43 du 16 octobre 2024	M. SIFFREDI	Gestion interne du Syndicat	
N° 2022-46 du 8 juillet 2022	M. BAKHTIARI	Informatique	du mardi 22 juillet 2025 au jeudi 31 juillet 2025 inclus
N° 2020-42 du 5 octobre 2020	M. CARVOUNAS	Politique à destination des usagers du service public de l'eau	du lundi 14 juillet 2025 au jeudi 31 juillet 2025 inclus

N° arrêtés	Nom du vice-président	Délégation	Période d'empêchement
N° 2022-74 du 6 décembre 2022	M. DELL'AGNOLA	Relations internationales et solidarité Politique environnementale du SEDIF	du vendredi 18 juillet 2025 au jeudi 31 juillet 2025 inclus
N° 2020-39 du 5 octobre 2020	M. EON	Communication	du lundi 21 juillet 2025 au jeudi 31 juillet 2025 inclus
N°2021-36 du 5 juillet 2021	M. HANOTIN	Relations avec les services d'assainissement	du mardi 15 juillet 2025 au jeudi 31 juillet 2025 inclus
N°2021-33 du 5 juillet 2021	Mme LAGARDE	Politique de sécurité des installations et en matière d'exercices de crise	
N°2021-35 du 5 juillet 2021	Mme PELLETIER-LE BARBIER	Relations avec les organismes de bassin	du mardi 15 juillet 2025 au jeudi 31 juillet 2025 inclus
N°s 2024-42 et 2024-44 du 16 octobre 2024	M. STREHAIANO	Opérations d'investissement réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du SEDIF, les conventions de recherche et développement et les études et partenariats Ressources Humaines, CNAS	du dimanche 20 juillet 2025 au dimanche 27 juillet 2025 inclus

Article 2 Le présent arrêté sera publié sur le site internet du SEDIF et transmis à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

Article 3 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

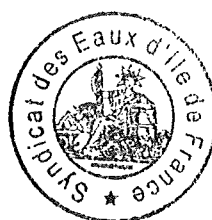
- M. le Trésorier Principal de "Paris Etablissement Publics Locaux", receveur du SEDIF,
- l'intéressé.

Certifié exécutoire le présent arrêté
publié sur le site internet du SEDIF et
transmis à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le : 7 - JUL. 2025



Pour le Président et par délégation,
L'attachée hors classe

S. CHICOISNE



Le Président

André SANTINI
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.